

<https://enseignants.se-unsa.org/Suicides-d-ados>



# Suicides d'ados

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : vendredi 20 janvier 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Depuis la pandémie de Covid, les médias soulèvent régulièrement la douloureuse question du mal-être des adolescents. Plus récemment, le suicide de Lucas, sur fond de harcèlement et d'homophobie, suscite leur intérêt quant au rôle des personnels de l'Éducation nationale dans la prévention.

Personnels de l'Éducation nationale ?

Dans aucun de ces articles ne sont mentionnés les PsyEN. Et pour cause, ils sont « inexistants » pour l'opinion publique à qui on ne peut pas vraiment en vouloir puisque notre ministre lui-même, pourtant sensible au bien-être des élèves (cf. la circulaire de rentrée) ignore les psychologues de son ministère.

> Inexistants numériquement : malgré de nombreux postes supprimés depuis quelques années, le nombre de psychologues ne suffit pas à pourvoir tous les postes. Un trop grand nombre demeure vacants. En effet, qui souhaiterait exercer la profession la moins rémunérée des personnels enseignants ? Plus de 30 % sont contractuels, acceptant pour certains une rémunération de 1 200 € !

> Inexistants car leurs missions ne sont pas reconnues : trop peu nombreux, leur secteur d'intervention est déraisonnable et ne permet pas un service public de psychologie optimal. En outre, trop souvent enjoins de réaliser des bilans en vue de constitution de dossiers (MDPH, CDOEA), ils manquent de temps pour assurer leurs missions de prévention et d'aide aux enfants et adolescents.

Le manque de reconnaissance des missions des PsyEN est préjudiciable à la profession et, plus largement, aux usagers de l'École.

La rémunération qui devrait accompagner cette reconnaissance est essentielle. Le SE-Unsa continue de porter l'exigence du concours après l'obtention du master de psychologie, octroyant ainsi aux PsyEN la même rémunération que les agrégés.